

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Lubrification Paste G-N Plus
- **Code du produit:**
53708603
53708606
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Graisse
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur:**
Alfa Laval Technologies AB
SE-221 00 Lund
Sweden
+46 46 36 65 00
info.se@alfalaval.com
- **Service chargé des renseignements:**
Pour plus de questions sur la fiche signalétique se il vous plaît contacter vos entreprises locales Alfa Laval de vente que vous trouverez sur www.alfalaval.com ou vertu de l'article 16: Autres inforamtion, le SDS.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dihydroxyde de calcium
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
P264 Se laver soigneusement après manipulation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 1)

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Le produit n'est pas une substance PBT et n'en contient pas.
- **vPvB:** Le produit n'est pas une substance PvB et n'en contient pas.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description:

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

CAS: 8042-47-5 EINECS: 232-455-8	Huile de paraffine (pétrole)	33-49%
CAS: 1317-33-5 EINECS: 215-263-9	disulfure de molybdène	6-10%

· Composants dangereux:

CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45	dihydroxyde de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	21-31%
CAS: 7782-42-5 EINECS: 231-955-3	graphite Acute Tox. 4, H332	8-12%
CAS: 8002-74-2 EINECS: 232-315-6	cires de paraffine et cires d'hydrocarbures substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,6-3,5%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:**
NE PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Eau pulvérisée
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Non applicable.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Aldéhyde formique
Dioxyde de soufre (SO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter le contact avec la substance déversée.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Ne pas respirer la vapeur.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer la vapeur.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Bien dépoussiérer.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit lubrifiant

Réservé aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium

VLEP	Valeur momentanée: 4 mg/m ³
	Valeur à long terme: 1 mg/m ³

CAS: 7782-42-5 graphite

VLEP	Valeur à long terme: 2 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
------	---

CAS: 8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures

VLEP	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
------	--

· DNEL

CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium

Inhalatoire	DNEL - Acute, Local effects	4 mg/m ³ (Worker)
	DNEL - Long term, Systemic effects	1 mg/m ³ (Worker)

CAS: 7782-42-5 graphite

Oral	DNEL - Long term, Systemic effects	813 mg/kg bw/day (Consumer)
------	------------------------------------	-----------------------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL - Long term, Local effects	0,3 mg/m3 (Consumer) 1,2 mg/m3 (Worker)
-------------	---------------------------------	--

· **PNEC**

CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium

PNEC 0,49 mg/L (Freshwater) (Extrapolation)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Des produits pour le nettoyage des yeux et une fontaine oculaire doivent se trouver sur le lieu de travail.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

· **Protection respiratoire:**

Combined particles and organic fumetype (Filter A-P)



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants en PVC ou PE

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:


Vêtements de travail protecteurs

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales

· Couleur:	Gris
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé.
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>200 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non applicable.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,35 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Très visqueuse

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 6)

- | | |
|--|--|
| · Température d'auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Changement d'état | |
| · Température de suintement: | |
| · Propriétés comburantes | Non applicable. |
| · Taux d'évaporation: | Non applicable. |

- | | |
|---|-------|
| · Informations concernant les classes de danger physique | |
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux agents d'oxydation.
Lorsque le produit est chauffé à des températures supérieures à 150 ° C en présence d' air, le produit peut former des vapeurs de formaldéhyde .
- **10.4 Conditions à éviter** à haute température
- **10.5 Matières incompatibles:** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Hydrocarbures
Aldéhyde formique
Composés phosphorés
Oxydes de soufre (SOx)

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat) (OECD Test 425)
------	------	------------------------------------

Dermique	LD50	>2.500 mg/kg (Lapin) (OECD Test 402)
----------	------	--------------------------------------

CAS: 7782-42-5 graphite

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat) (OECD Test 401)
------	------	------------------------------------

Inhalatoire	LC50 (4 h)	>2 mg/L (Rat) (OECD Test 403)
-------------	------------	-------------------------------

CAS: 8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat) (OECD Test 401)
------	------	------------------------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat) (OECD Test 402)
----------	------	------------------------------------

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

· **Toxicité par administration répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien provenant de <https://edlists.org>

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium

LC50 (96 h)	50,6 mg/L (Fish)
EC50 (48 h)	49,1 mg/L (Daphnia) (OECD Test 202)
EC50 (72 h)	184,57 mg/L (Algae) (OECD Test 201)
NOEC - No observed effect concentration	32 mg/l (Daphnia)

CAS: 7782-42-5 graphite

LC50 (96 h)	>100 mg/L (Fish) (OECD Test 203)
EC50	>100 mg/L (Daphnia) (OECD Test 202)
EC50 (72 h)	>100 mg/L (Algae) (OECD Test 201)

CAS: 8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures

LC50	>100 mg/L (Fish)
------	------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Le produit n'est pas une substance PBT et n'en contient pas.
- **vPvB:** Le produit n'est pas une substance PvB et n'en contient pas.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **yes Catalogue européen des déchets**

Le code des déchets du European Waste Catalogue ne désigne pas le produit mais l'origine. Le fabricant est dès lors incapable de donner un code de déchets pour des produits qui sont utilisés dans diverses industries. Les codes indiqués doivent être considérés comme une recommandation pour l'utilisateur.

12 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES
12 01 00	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques
12 01 12*	déchets de cires et graisses

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 9)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA | <p>Le produit n'a pas été classé comme
marchandise dangereuse
néant</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA | <p>Pas applicable
néant</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe | <p>Le produit n'a pas été classé comme
marchandise dangereuse
néant</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | <p>Non applicable.
néant</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: | <p>Non</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | <p>Non applicable.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | <p>Non applicable.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: | <p>UN 1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A.
(DIHYDROXYDE DE CALCIUM), 8, II</p> |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
EU Regulation (EC) no.1907/2006 (REACH)
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II |
| <p>Aucun des composants n'est compris.</p> |
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) |
| <p>Aucun des composants n'est compris.</p> |

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 10)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Limitation de Responsabilité

Alfa Laval fournit les informations ci-dessus de bonne foi, mais ne donne aucune garantie quant à leur exactitude ou leur caractère exhaustif. Ce document n'est qu'un guide des risques potentiels du produit. Toutes les personnes travaillant avec / ou au contact du produit doivent être correctement informées. Les personnes entrant en contact avec le produit doivent être capables d'estimer les risques relatifs aux conditions ou aux méthodes de manutention, de stockage et d'utilisation du produit. Alfa Laval ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous préjudices ou de tous dommages de quelque sorte qu'ils soient, résultant des informations fournies dans cette fiche technique de sécurité, ou de l'utilisation, de la manutention, du stockage du produit.

Alfa Laval ne donne aucune garantie explicite ou implicite, notamment mais non exclusivement du caractère marchand ou de la conformité à un usage précis, que ce soit au regard desdites informations ou du produit auquel l'information fait référence.

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions.

www.alfalaval.com

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique: Alfa Laval Corporate Standards & Regulatory Operations**· Contact:**

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions.

Argentina: alfa.consulta@alfalaval.comAustralia: australia.info@alfalaval.comAustria: info.mideurope@alfalaval.comBelgium: benelux.info@alfalaval.comBolivia: alfa.consulta@alfalaval.comBrazil: alfalaval.br@alfalaval.comBulgaria: bulgaria.info@alfalaval.comCanada: alfacan.info@alfalaval.comChile: chile.informacion@alfalaval.comChina: china.info@alfalaval.comColombia: info.colombia@alfalaval.comCroatia: hrvatska.info@alfalaval.comCzech Republic: czechrepublic.info@alfalaval.com

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 11)

Denmark: info.nordic.dk@alfalaval.com
Egypt: alme.marketing@alfalaval.com
Estonia: estonia.info@alfalaval.com
Finland: info.fi@alfalaval.com
France: environnement@alfalaval.com
Germany: info.mideurope@alfalaval.com
Greece: greece.info@alfalaval.com
Hungary: info.hu@alfalaval.com
India: india.info@alfalaval.com
Indonesia: alfalindo@alfalaval.com
Israel: israel.info@alfalaval.com
Italy: alfalaval.italia@alfalaval.com
Japan: hp.alfajp@alfalaval.com
Latvia: latvia.info@alfalaval.com
Lithuania: lithuania.info@alfalaval.com
Malaysia: malaysia.info@alfalaval.com
Mexico: mexico.info@alfalaval.com
The Netherlands: benelux.info@alfalaval.com
New Zealand: newzealand.info@alfalaval.com
Norway: info.no@alfalaval.com
Peru: ventas.peru@alfalaval.com
Philippines: philippines.info@alfalaval.com
Poland: poland.info@alfalaval.com
Portugal: portugal.info@alfalaval.com
Qatar: alme.marketing@alfalaval.com
Romania: romania.info@alfalaval.com
Russia: moscow.response@alfalaval.com
Singapore: al.singapore@alfalaval.com
Slovak Republic: slovakia.info@alfalaval.com
Slovenia: slovenija.info@alfalaval.com
South Africa: info.sa@alfalaval.com
Spain: info.spain@alfalaval.com
Sweden: info.se@alfalaval.com
Switzerland: info.mideurope@alfalaval.com
Taiwan: taiwan.info@alfalaval.com
Thailand: thailand.info@alfalaval.com
Turkey: turkey@alfalaval.com
Ukraine: ukraine.info@alfalaval.com
United Arab Emirates: alme.marketing@alfalaval.com
United Kingdom: general.uk@alfalaval.com
United States: customerservice.usa@alfalaval.com
Venezuela: venezuela.info@alfalaval.com
Vietnam: vietnam.info@alfalaval.com

• **Date de la version précédente:** 05.05.2022

• **Numéro de la version précédente:** 6

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 13)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2022

Révision: 05.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Lubrication Paste G-N Plus

(suite de la page 12)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR